

IUS VALACHICUM

LE RÔLE DES CORVÉES DANS LE SYSTÈME DES REDEVANCES ACQUITTÉES PAR LES HABITANTS DES VILLAGES DE IUS VALACHICUM EN PETITE-POLOGNE ET EN RUTHÉNIE DE LA COURONNE AUX XVE ET XVIIÈ SIÈCLES

GRZEGORZ JAWOR

ABSTRACT. *The Role of Serfdoms in the Obligation System of the Inhabitants of Villages on the Wallachian Law in Lesser Poland (Malopolska) and Crown Ruthenia (15th–16th century).* The aim of the article is an attempt to define a role of serfdoms in the system of obligations provided by the population living in the settlements established on the Wallachian law. On the basis of a critical analysis of a relatively numerous sources preserved from the region in question (in particular, the documents associated with the rights given to individual villages, inventories, and royal domain), an attempt was made to verify the common belief in the scholarship on this topic about the lack of, or at least the minimum, share of the serfdoms for the owners in the obligation system of the inhabitants. As a result, a specific feature of the Wallachian law was indicated, which was the obligation – elsewhere unknown or occurring only in minute traces – of performing small errands a few times in a year for the benefit of the dukes (*kniaź*). It was recorded throughout the entire studied period and in all of the areas partaking in the Wallachian colonisation. In contrast, there are many more doubts regarding the conviction about a complete lack of serfdoms for the owners of villages. The presented source material indicates that there were indeed settlements to which this duty did not apply (and perhaps this situation was even dominating), but in other places the older and usually less strenuous forms of labours were present (annual works, duties “under the order”, ect.), while the attempts to impose weekly serfdoms date back to the 1530s and 1540s. Its widespread implementation in the areas outside of mountains is strictly linked to the development of a grange, set up for the production of grain. For the Wallachian settlements this meant a limitation, and then a thorough disposal of their privileged legal status. It is not a matter of coincidence that this colonising tendency was clearly restrained at the turn of the 16th and 17th century. This fate was avoided only by the villages situated in a typically mountainous area where the natural conditions prevented the production of crops on a large scale. Populations living therein – that were ruled by the Wallachian law – lasted longer and the processes of assimilation and integration with the local surroundings took place more slowly.

STRESZCZENIE. *Rola pańszczyzn w systemie powinności mieszkańców wsi na prawie wołoskim w Małopolsce i Rusi Koronnej (XV–XVI stulecia).*

Celem artykułu była próba określenia roli pańszczyzn w systemie powinności świadczonych przez ludność zamieszkującą w osadach rządzących się prawem wołoskim. W oparciu o krytyczną analizę dość licznie zachowanych materiałów źródłowych z badanego obszaru (zwłaszcza dokumentów związanych z lokacjami poszczególnych wsi, inwentarzy i lustracji królewskich) podjęto próbę weryfikacji powszechnego w literaturze przedmiotu przekonania o braku lub co najwyżej minimalnym udziale pańszczyzn na rzecz właścicieli w systemie powinności mieszkańców. W efekcie wskazano na specyficzną cechę prawa wołoskiego, jaką był nieznany gdzie indziej lub występujący zaledwie w śladowej postaci, obowiązek wykonywania niewielkich, liczących kilka dni w roku robocizn, świadczonych na rzecz kniaziów. Odnotowano go w całym badanym okresie i na wszystkich obszarach objętych kolonizacją wołoską. Znacznie więcej wątpliwości budzi natomiast przekonanie o zupełnym braku pańszczyzn na rzecz właścicieli wsi. Zaprezentowany materiał źródłowy wskazuje, że rzeczywiście istniały osady których ten obowiązek nie dotyczył (i być może nawet ta sytuacja dominowała), jednak w innych występowały starsze, zwykle mniej uciążliwe formy prac (robocizny w wymiarze rocznym, „na rozkaz” itd.), natomiast próby narzucenia pańszczyzny tygodniowej sięgają lat 30.–40. XVI w. Jej powszechne wprowadzenie na obszarach pozagórskich ściśle łączy się z rozwojem folwarku nastawionego na produkcję zboża. Dla osad wołoskich oznaczało to ograniczenie, a następnie całkowitą likwidację ich uprzywilejowanego statusu prawnego. Nie jest kwestią przypadku, że ten nurt kolonizacyjny ulega wyraźnemu zahamowaniu na przełomie

XVI i XVII wieku. Losu tego uniknęły jedynie miejscowości, położone w typowej strefie górskiej, gdzie warunki naturalne uniemożliwiały na szerszą skalę uprawę zbóż. Tam egzystujące społeczności rządzące się prawem wołoskim trwały dłużej a procesy asymilacji i integracji z miejscowym otoczeniem zachodziły wolniej.

Author: Grzegorz Jawor, Maria Curie Skłodowska University, Institute of History, Plac Marii Curie-Skłodowskiej 4A, 20-031 Lublin, Poland, e-mail: grzegjaw@poczta.onet.pl, **ORCID iD:** <https://orcid.org/0000-0002-3962-5388>

Keywords: Carpathians, *ius Valachicum*, serfdoms, labours, serfdom-based grange.

Słowa kluczowe: Karpaty, *ius Valachicum*, pańszczyzna, folwark pańszczyźniany

Balkanica Posnaniensia. Acta et studia, XXVI, Poznań 2019, Wydawnictwo Instytutu Historii UAM, pp. 249–267, ISBN 978-83-66355-32-3, ISSN 0239-4278. French text with summaries in English and Polish.

doi.org/10.14746/bp.2019.26.14

1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

C'est à partir du XIXe siècle que la littérature spécialisée admet l'absence, ou bien, un niveau minimal des corvées acquittées au bénéfice des propriétaires des villages de droit valaque (*ius Valachicum*). Il s'agissait d'un trait qui faisait distinguer ces villages de ceux à caractère agricole organisés selon soit le droit de cens (dans sa variété allemande ou polonaise), soit la coutume ruthène. Dans ces cas-là, des corvées élevées étaient maintes fois un devoir principal des populations locales. L'observation ci-dessus se basait sur des sources isolées provenant des terrains différents ou sur des études à caractère régional relatives à de brèves périodes et des territoires peu étendus. S'il s'agit de la partie Est de la Petite-Pologne et de la Ruthénie de la Couronne, les sources conservées sont suffisamment nombreuses pour pouvoir porter un regard sur le problème des prestations en travail dans une perspective temporelle plus large. Nombreux documents concernant la fondation de villages (en particulier, ceux qui étaient relatifs à la vente des apanages héréditaires des *knyazes*), registres fiscaux, ainsi que, ce qui semble pertinent, inventaires et descriptions des biens royaux (à partir du XVe siècle) se montrent très utiles pour cette étude. Ces textes furent publiés à la charnière des XIXe et XXe siècles, grâce à l'activité éditoriale de l'historien ukrainien Michaiło Hruszewski. Cependant, il en reste beaucoup qui ne sont accessibles que sous la forme des manuscrits dans les Archives Centrales des Actes Anciens à Varsovie, plus précisément, dans leurs sections destinées au patrimoine laissé par les autorités centrales du Royaume de Pologne.

Les XVe et XVIe siècles constituent le moment de la venue sur les territoires en question de premiers groupes des colons, celui d'une brusque expansion du type de la colonisation de l'espace basé sur les modèles introduits par ces immigrants. C'était aussi l'époque du déclin de cette colonisation et, dans certains terrains, celle de sa disparition définitive. Cela offre une opportunité unique d'observer les changements dans

la matière de l'exécution des obligations dues aux propriétaires des terres, et tout particulièrement, relatifs aux corvées. Comme les manières d'exécuter ces obligations différaient en fonction de leurs destinataires (les propriétaires des terrains ou les *knyazes*), de la période étudiée, ainsi que des territoires en question (des zones montagneuses et la Subcarpatie), j'ai donc décidé d'analyser ces aspects dans les parties distinctes de l'article.

2. LES PRESTATIONS EN TRAVAIL AU BÉNÉFICE DES *KNYAZES*

Les prestations en travail acquittées par les habitants des villages au profit de leurs *knyazes* constituent une caractéristique particulière de *ius Valachicum*, surtout, en comparaison avec les villages agricoles fondés selon *ius Theutonicum* où les populations ne travaillaient au bénéfice du *scultetus* qu'occasionnellement¹. Il est plutôt hors de doute qu'il s'agissait d'une coutume étrangère, transférée dans les terres polonaises par les immigrés valaques qui y furent venus à la charnière des XIVe et XVe siècles. Dans les textes de sources analysés qui parviennent au début du XVe siècle, on mentionne surtout la corvée de quelques jours par an. À Rychwałd (actuellement Owczary dans les environs de Biecz), selon un document daté de 1417, les paysans devaient travailler deux jours pendant la moisson et le propriétaire leur donnait à manger², ce qui était une coutume très répandue au cours des XVe et XVIe siècles³.

¹ En étudiant cette question en Petite-Pologne, Ludwik Łysiak a remarqué que les observations sur les corvées acquittées jusqu'à la fin du XVe siècle par les colons dans les villages de *ius Theutonicum* avaient un caractère exceptionnel. Ces observations concernaient les travaux autour des moulins des *sculteti*, rarement, les travaux des champs, ce qui démontrait un faible niveau de développement de l'exploitation agricole dite *fofwork du scultetus*. Au XVIe siècle, les informations sur ces corvées se répétaient constamment, mais le chercheur que l'on vient de citer, pour justifier cette observation, a donné l'exemple peu pertinent des huit villages dont la plupart était évidemment valaque: Bednarka, Bogusza, Desznica, Gładyszów, Smerekowic et Zdynia (S. Kuraś, *Osadnictwo i zagadnienia wiejskie w Gorlickiem do połowy XVI w.*), [Colonisation et problématique de campagne dans la région de Gorlice jusqu'à la moitié du XVIe siècle], dans *Nad rzeką Ropą*. [Sur les rives de Ropa] vol. 3. *Szkice historyczne*, éd. Z. Żarnecka, Kraków 1968, 72–90 ; *Słownik historyczno-geograficzny województwa krakowskiego w średniowieczu* [Dictionnaire historique et géographique du *Palatinatus* de Cracovie au Moyen-Âge], (depuis:) SHGWK, partie 1, réd. J. Laberschek, Z. Leszczyńska-Skrętowa, F. Sikora, J. Wiśniewski, Wrocław 1980–1986, p. 34,94 ; Archiwum Główne Akt Dawnych w Warszawie [les Archives Centrales des Actes Anciens à Varsovie] (depuis:) AGAD, Metryka Koronna [Recueil des documents émis par la Couronne dit *Metryka Koronna*] (depuis:) MK, cote 69, folio 136v–138). Certainement, ce malentendu est un effet d'une identification fréquente des *sculteti* des villages de *ius Theutonicum* aux *knyazes* valaques et de l'emploi du même terme *sculteti* par les auteurs des sources pour désigner les deux fonctions. C'est par l'absence de réflexion sur ce problème que L. Łysiak est parvenu à des conclusions erronées – idem, *Własność sołtysia (wójtowska) w Małopolsce do końca XVI wieku* [La propriété du *scultetus* en Petite-Pologne jusqu'à la fin du XVIe siècle], Kraków 1964, p. 38–40.

² *Zbiór dokumentów małopolskich* [Recueil des documents émis en Petite-Pologne], (depuis:) ZDM, partie 1: *Dokumenty z lat 1257–1420* [Documents émis à partir de 1257 jusqu'en 1420], éd. S. Kuraś, Wrocław 1962, n° 324: *Etiam domini heredes dant et admittunt sculteto ius super suis kmethonibus, quod*

En ce qui concerne la corvée qui durait un jour de plus, à la lueur des informations datées de 1416 (Ochotnica dans le *capitaneatus* de Czorsztyn) et de 1441 (Radoszyce dans le *capitaneatus* de Sanok), ce n'étaient que les Valaques qui ne travaillaient pas comme bergers qui étaient obligés de l'accomplir en récompense pour les redevances normalement perçues par les *knyazes* et acquittées par les propriétaires des troupeaux d'animaux⁴. Les références à propos des prestations en travail de durée différente sont rares. À Ustrzyki Dolne (le *capitaneatus* de Przemyśl), en 1509, par exemple, la corvée atteignait voire six jours par an. Il faut souligner que la première génération des habitants de ce village se composait probablement des immigrés transylvains. Il semble alors que le devoir de l'exécution des prestations en travail dans les villages valaques ait l'étendue géographique plus large et ne se limite pas aux terres polonaises⁵.

L'analyse des changements de la dimension de cette prestation au cours du XVI^e siècle entraîne à en tirer quelques conclusions. Il faut, tout d'abord, faire observer qu'elle différait en fonction de la propriété terrienne. Dans quelques cas, la conservation de la dimension et de la forme médiévale de cette prestation était l'effet d'une coutume respectée par les populations locales, et aussi, d'une faible demande du travail dans les peu étendus terrains faisant partie des apanages héréditaires des *knyazes*⁶.

tempore messis tenebuntur sibi metere unum diem et aliam falcastrare et ipse scultetus debet ipsi kmethonibus victualia dare.

³ Pour en donner un exemple, on le constata directement dans le document de fondation du village de Trzcianka (actuellement Zawadka Rymanowska) daté de 1487: *Etiam kmethones extunc laborabunt eidem Ludomir et suis successoribus duos dies in anno, quibus ipse comestionem et bibitionem, ut moris est circa tales labores dare tenebitur* – *Materiały archiwalne wyjęte głównie z Metryki Litewskiej od 1348 do 1607 roku* [Recueil des documents émis dans le grand-duché de Lituanie dit *Metryka Litewska* à partir de 1348 jusqu'en 1607], éd. A. Prochaska, Lwów 1890, n° 207. Le devoir de nourrir les paysans qui accomplissaient leurs corvées en faveur du *knyaz* fut aussi mentionné dans le document royal daté de 1531 concernant Binczarowa (dans le *capitaneatus* de Grybów): *Item kmethones Bielczarowa villae praefate nihil aliud laborare tenebuntur, nisi sculteto laborabunt tres dies in anno et circa eiusmodi laborem victum necessarium eis scultetus suppeditabit* – A. Stadnicki, *O wsiach tak zwanych wołoskich na północnym stoku Karpat* [À propos des villages dits valaques sur les versants nord des Carpates], Lwów 1848, p. 89–90. Cette obligation devait être aussi assumée par le *knyaz* de Ciche (dans le *capitaneatus* de Nowy Targ en 1595 – E. Długopolski, *Przywileje soltysów podhalańskich* [Privilèges des *sculteti* de Nowy Targ], „Rocznik Podhalański” 1914–1921, vol. 1, p. 22–23.

⁴ ZDM 6, n° 1804: *Qui autem agnellum, sive haedum non haberet, hic in recompensam eius trium dierum laborem ad requisicionem sculteti (...) debebit*. De même: ZDM 8, n° 2327: *Qui autem haedum sive agnellum non habebit, huic in recompensam eius trium dierum laborem ad requisicionem sculteti praedicti subire et tollerare debebit et erit adstrictus*.

⁵ C'était Iwon Janczowicz Transilvanus qui était le propriétaire des apanages héréditaires du *knyaz*. Le document fut émis afin d'attirer des immigrés des terres hongroises (transylvaines): *ac in advocandis secum ex terris Ungariae hominibus* – A. Stadnicki, *O wsiach*, p. 63 et suiv.

⁶ Généralement, ces terrains correspondaient à 2–3 *curie* (*area*, *area Valachica*) – unités typiques pour le *ius Ruthenicum* et le *ius Valachicum*, ayant une superficie variable. Au XVI^e siècle, on observe une tendance à définir sa superficie selon le système de *laneus*, ainsi qu'à la compenser, et finalement, à l'identifier au *laneus*. (В.Ф. Інкін, *Дворище и лан в королевских имениях Галичины в XVI–XVIII вв.* [Area et

Dans les larges propriétés des Kmita situées dans la Terre de Sanok, les *knyazes* disposaient toujours de deux jours de prestations en travail⁷. En même temps, dans le *capitaneatus* de Sambor bien décrit par les textes de sources, on appliquait toujours le système de deux ou de trois jours: « Item et cum laboribus a quolibet homine, in anno per tres dies, iuxta antiquam consuetudinem »⁸. Dans le *capitaneatus* de Przemyśl, à son tour, la dimension de cette prestation n'était pas unifiée, mais, les corvées dans ces terrains, à la charnière des XVe et XVIe siècles déjà, avaient une durée visiblement plus longue par rapport au *capitaneatus* de Sambor, ou bien, aux propriétés des Kmita. En même temps, dans des villages situés peu loin les uns des autres, on notait maintes fois les prestations en travail de dimension de trois jours par an⁹, de cinq jours¹⁰, voire six jours par an¹¹. Les données présentées suggèrent que la demande de cette prestation pouvaient résulter d'une participation plus importante de la production agricole dans les exploitations des *knyazes* du *capitaneatus* de Przemyśl, surtout en comparaison avec celles qui étaient situées sur les sols montagneux de faible qualité autour de Sambor, ou bien, dans les Bieszczady. Ces dernières exploitations dépendaient plus de l'élevage ce qui faisait que les travaux des champs effectués par les populations soumises aux *knyazes* n'avaient qu'une application limitée. Il en fut autrement pour l'ensemble des propriétés de l'évêché de Cracovie situées près de Muszyna. En comparaison avec les terrains mentionnés ci-dessus, l'action colonisatrice organisée selon le *ius Valachicum* s'y fit attendre, son apogée ayant lieu dans la 2e moitié du XVIe siècle et au début du siècle suivant. Dans les contrats conclus avec les locataires de nouveaux villages de montagne jusqu'à la fin de l'époque analysée, c'étaient des prestations en travail au bénéfice des *knyazes* de 2–3 jours qui prédominaient¹².

laneus dans les propriétés royales dans la Terre de Halytch entre XVIe et XVIIIe siècles] „Матеріали по історії сільського господарства і крест'янства СССР”, 1974, 8, p. 27–41.

⁷ A. Stadnicki, *O wsiach*, p. 29–30, de 1537.

⁸ *Tak zwana Metryka Litewska* [Recueil des documents émis dans le grand-duché de Lituanie dit *Metryka Litewska*] (Le manuscrit se trouve dans les Archives Centrales des Actes Anciens à Varsovie), (depuis:) TML, IV B, cote 22: *Inwentarz pożytków starostwa samborskiego które się pokazały roku MDLXVIII* (...) [L'Inventaire des bénéfices du *capitaneatus* de Sambor de l'année MDLXVIII], folios 362–365 de 1561, 366v–367 de 1527, 373–374 de 1559, 382v–385 de 1552 et 1554, 413 de 1556, 434–435 de 1546; Львівська національна наукова бібліотека України імені В.Стефаника [Bibliothèque Nationale des Sciences de l'Ukraine de W. Stefanyk], *Summarium documentorum videlicet limitum, decretorum ac aliorum privilegiorum ad bona aconomiarum Samboriensis*, cote 2837/III, (depuis:) *Summarium*, p. 14–15, 30–31 de 1527, 29 de 1554, 41–42 de 1558, 94 de 1556; MK 37, folio 337 de 1527, MK 91, folio 237v–239 i 251v–253 de 1553, 258–260 de 1554.

⁹ MK 23: 263v de 1508, MK 85, folio 217–219 de 1555, MK 91, 634v–636v de 1559.

¹⁰ MK 55: 63–64v z 1513, MK 96, folio 282–283 de 1564, MK 85: 217v–219 de 1555.

¹¹ *Матеріали до історії суспільно-політичних і економічних відносин Західньої України* [Textes à propos de l'histoire des relations socio-politiques et économiques en Ukraine de l'Ouest], éd. M. Грушевський, серия друга (1531–1574), n° 81–132, „Записки Наукового Товариства Імени Шевченка” 69: 1906, n° 1 B, n° 115 de 1562.

¹² SHGWK partie IV, réd. W. Bukowski (et autres), Kraków 2006–2014, p. 288 ; W. Bębynek *Starostwo muszyńskie. Własność biskupów krakowskich* [Le *capitaneatus* de Muszyna. Propriété des évê-

Cependant, dans quelques cas, les *knyazes* reçurent l'autorisation à en avoir cinq, six, ou même, 8 jours par an¹³. Ce qui est caractéristique, c'est que tous ces cas eurent lieu dans les dernières années du XVI^e siècle, quand la conjoncture favorable des céréales dans le marché de Cracovie atteignait son apogée¹⁴. Dans ce contexte, même de petites récoltes provenant des terrains cultivables dans les montagnes pouvaient faire espérer des bénéfices. Il était possible que ce soit l'origine des efforts de la part des *knyazes* pour obtenir plus de prestations en travail pratiquement gratuites.

Dans les textes de sources analysés, normalement, il n'y a pas d'informations sur la base des corvées. Généralement, ils ne se limitent qu'à faire observer que c'étaient tous les habitants du village qui devaient les accomplir. Dans quelques documents peu nombreux relatifs à l'attribution des apanages héréditaires des *knyazes*, on trouve quand même une explication plus précise de ce problème. Dans le privilège de 1509 mentionné ci-dessus, qui concernait Ustrzyki Dolne, on constata que la *curia* (*area*) était la base dont dépendait la dimension de la prestation: *nec non sex dies laborum de qualibet area possessa quotannis, elapsa libertatem viginti annorum*¹⁵. Dans les villages valaques, au XVI^e siècle, la superficie des champs des paysans étaient calculée en *laneus* (*mansus*) et identifiée à cette unité. C'étaient ces unités, ou leurs fractions, qui constituaient la base pour définir les prestations en travail. À Łodyna (dans le *capitaneatus* de Sambor), village fondé au titre du privilège royal de 1555, la prestation en travail de trois jours au bénéfice du *knyaz* devait être acquittée par l'exploiteur de chaque $\frac{1}{2}$ *laneus*¹⁶. Cela signifie que les utilisateurs des exploitations de superficie d'un *laneus* acquittaient la double prestation, c'est-à-dire six jours par an. Il est donc possible que les prestations en travail élevées dans le *capitaneatus* de Przemyśl et dans les propriétés de l'évêché de Cracovie ne résultent pas, comme je l'ai suggéré, d'une demande croissante de la main d'œuvre dans les exploitations des *knyazes*, mais elles n'étaient qu'une conséquence de l'application des bases différentes (un *laneus* ou $\frac{1}{2}$ *laneus*). En prenant en considération l'état actuel des connaissances des textes de sources, il serait difficile de trancher cette question tellement frappante. Les recherches futures y apporteront, on l'espère, une réponse.

ques de Cracovie], „Przewodnik Naukowy i Literacki. Dodatek do «Gazety Lwowskiej» 42: 1914, p. 523–615.

¹³ Bębynek, *Starostwo*, p. 616 (Mochnaczka Wyzna – 1589); p.618–619 (location de Słotwiny de 1595 r.); p. 621 (Wojkowa – 1595).

¹⁴ J. Pelc, *Ceny w Krakowie w latach 1369–1600* [Prix à Cracovie entre 1369 et 1600], Lwów 1935, p. 61.

¹⁵ A. Stadnicki, *O wsiach*, p. 63–64. voir aussi la note n°6.

¹⁶ *Item kmethones omnes de quolibet medio laneo agri trium dierum illi tenebuntur laborare* – MK 85, folio 217v–219.

3. LES CORVÉES AU BÉNÉFICE DES PROPRIÉTAIRES DES VILLAGES JUSQU'AU DÉBUT DU XVII^E SIÈCLE

L'exonération des corvées régulières établies sur une base hebdomadaires et d'autres prestations en travail accordée aux habitants des villages de *ius Valachicum* constituait un trait distinctif par rapport à ceux de droit de cens (dans la variation polonaise ou allemande), ainsi que ceux de coutume ruthène¹⁷. Les Valaques slovaques jouissaient aussi de cette exonération¹⁸. Les sources polonaises relativement peu nombreuses, qui remontent jusqu'au XVe siècle et au début du siècle suivant permettent quand même d'avoir un regard plus précis sur ce problème. On constatait parfois l'absence de corvées, comme c'étaient dans le cas de Binczarowa en Petite-Pologne ou à Bielczarowa, localité voisine: « Item kmethones Bielczarowa villae praefate nihil aliud laborare tenebuntur, nisi sculteto »¹⁹. Dans le privilège de la reine Sophie de Holszany de 1437 relatif à Szczawne (près de Sanok) on employa une énonciation intéressante. L'inexistence du devoir d'acquitter les prestations en travail par les habitants de ce village, on la considérait comme compensation pour les redevances pastorales (*vigesima et decima*)²⁰. Dans les autres sources de cette époque, il s'agit non

¹⁷ Cette opinion se manifeste dans l'historiographie polonaise à partir de la moitié du XIX^e siècle – J. T. L. (Lubomirski), *Północno-wschodnie wołoskie osady* [Les villages valaques du nord-est], „Biblioteka Warszawska” 4: 1855, p. 14 ; P. Dąbkowski, *Wołosi i wołoskie prawo w dawnej Polsce* [Les Valaques et le *ius Valachicum* dans l'ancienne Pologne], dans: *Studia historyczne ku czci Stanisława Kutrzeby* [Études historiques en hommage de Stanisław Kutrzeba, vol. 1, Kraków 1938, p. 104 ; A. Janeczek, *Osadnictwo pogranicza polsko-ruskiego. Województwo belskie od schyłku XIV do początku XVII wieku* [La colonisation de la zone frontalière polono-ruthène. Le *palatinatus* de Belz à partir de la fin du XIV^e siècle jusqu'au début du XVII^e siècle], Wrocław 1991, p. 157 et 194 ; G. Jawor, *Osady prawa wołoskiego i ich mieszkańcy na Rusi Czerwonej w późnym średniowieczu*, [Villages de *ius Valachicum* et leurs habitants en Ruthénie Rouge au moyen-âge tardif] Lublin 2000, p. 167.

¹⁸ O. R. Halaga, *Slovenské osídlenie Potisia a východoslovenskí gréckokatolíci* [La colonisation slave aux rives de la *Theisse* (Tisza) et les grec-catholiques de Slovaquie orientale], Košice 1947, p. 65. C'est dans le document relatif aux Valaques d'Orava et de Likawa émis par le roi hongrois Mathias Corvin Ier en 1474 que l'on trouve des informations essentielles à propos de cette question. Aux demandes des habitants de Kňažia et Medzibrodie, villages soumis au château d'Orava et de ceux de Dubova, localité liée à Likawa, le roi confirma leurs anciennes libertés héritées des ascendants. Le roi Mathias Corvin Ier confirma, entre autres, leurs privilèges fiscaux et l'exonération des prestations en travail au bénéfice du château: *Item, quod ad labores castrorum Arvensis et Lykoua non teneantur* – K. Kadlec, *Valaši a valašské právo v zemích slovanských a uherských. S uvodem podávajícím prehľad teórii o vzniku rumunského národa* [Les Valaques et le *ius Valachicum* dans les terres slaves et hongroises. Avec l'introduction sur les théories relatives aux débuts de la nation roumaine], Praha 1916, p. 494–497.

¹⁹ A. Stadnicki, *O wsiach*, p. 89–90. C'est le fragment tiré du document émis en 1531, mais qui fait référence à des coutumes plus anciennes, peut-être, du XIV^e siècle même. On trouve une désignation identique dans le document de 1544 qui concerne Bogusza, village de traditions valaques enracinées, comme c'était le cas de Binczarowa – SHGWK I, p. 94 ; G. Jawor, *Osady*, p. 44–49. – A. Stadnicki, *O wsiach*, p. 83–85.

²⁰ *Qui decimam porcorum et mutonem vicesimum dare tenebuntur et hoc ratione laborum, de quibus libertantur per presentes.* – ZDM 5, n° 1424. La même motivation est mentionnée dans le document relatif au village Królowa (dans le *capitaneatus* de Sącz) en 1544. Au titre des conditions exprimées dans le

seulement des privilèges relatifs aux ventes des apanages héréditaires des *knyazes*, mais aussi, des inventaires provenant des *capitaneati* de la Ruthénie Rouge qui décrivent minutieusement les prestations valaques, on ne rencontre aucune référence à propos des corvées. On peut interpréter ce fait de deux manières différentes, ou comme une absence totale de ces prestations, ou bien, comme si leur valeur était peu significative du point de vue des administrateurs des biens. Certainement, quelques prestations en travail indéfinies étaient accomplies par les Valaques dans le *capitaneatus* de Sambor, puisque dans l'acte d'attribution des apanages héréditaires des *knyazes* relatif aux villages Derewno (plus tard Bereźnica) et Kobło daté de 1499, on fit remarquer que c'était une coutume en vigueur dans d'autres villages valaques de ce *capitaneatus*²¹. Tout comme dans le cas des prestations en travail au bénéfice des *knyazes*, il s'agissait de légères charges de quelques jours par an. Cela est confirmé par le privilège royal de 1518 concernant les apanages héréditaires du *knyaz* de Dobrohostów (le *capitaneatus* de Drohobycz), dans lequel on se référa directement au devoir de travailler deux jours pendant la fenaison au bénéfice du *capitaneatus*²². Les Valaques de Wisłoczek (Terre de Sanok), à leur tour, étaient obligés de fournir au propriétaire 15 charretées de bois par an²³. Je vais retourner à la question des corvées dans une partie suivante de l'article. Ici, il faut faire remarquer qu'à la lueur de recherches plus anciennes de Karel Kadlec, dans les Balkans et en Transylvanie – régions d'où venaient les immigrés dans les territoires de la Pologne, les Valaques réalisaient des travaux pareils: ils transportaient du bois, réparaient les moulins, fauchaient les prés des propriétaires des villages²⁴.

Jusqu'au début du XVI^e siècle, il était difficile de s'apercevoir de différences plus essentielles dans l'exécution des corvées entre les villages de *ius Valachicum* et ceux à caractère agricole, organisés selon le droit de cens. Là aussi, les corvées jouaient un rôle secondaire dans le système des prestations des paysans. Elles n'étaient pas exigées dans tous les villages, normalement, on appliquait leurs formes plus anciennes et plus légères (quelques jours par an, dites *jutrzyiny*²⁵, ainsi que « sur ordre », c'est-

document de fondation, les habitants étaient obligés de travailler au bénéfice du *scultetus* deux jours par an (un jour avec une faux et l'autre avec une faucille). Les paysans rendaient à Sącz deux béliers par an de chaque $\frac{1}{2}$ *laneus*, quatre moutons de 1000, et aussi, deux fromages. Ils devaient le faire en compensation des prestations en travail. – Biblioteka PAN/PAU w Krakowie [Bibliothèque de l'Académie Polonaise des Sciences à Cracovie], cote 2841 I, p. 25–27.

²¹ *incole ville eiusdem secundum ius valachicum et more aliarum villarum nobis labores exercere, tributaque et datatione solvere tenebuntur* – MK 34, folio 94v.

²² *ac uno die in anno estate prata falcastrare altero vero die fenum colligere* – MK 31, folio 50.

²³ A. Fastnacht, *Słownik historyczno – geograficzny ziemi sanockiej w średniowieczu* [Dictionnaire historique et géographique de la Terre de Sanok au moyen-âge]. Édition établie par A. Fastnacht-Stupnicka et A. Gąsiorowski, partie 3, Kraków 2002, p. 226.

²⁴ K. Kadlec, *Valaši*, p. 155–156 et 278–279.

²⁵ Ce type de travail consistait à ce que une superficie définie était cultivée par un seul paysan, ou bien, par tous les habitants du village qui fournissait/fournissaient toute la récolte au propriétaire. Cela concernait aussi l'exploitation des prés – A. Wyczański, *Wieś polskiego Odrodzenia* [Le village polonais

à-dire « quand et où ce serait demandé ». Les types les plus pénibles des prestations en travail de dimension d'une semaine, on les introduisaient lentement et de manière inégale dans différentes parties du pays. Même dans les propriétés de l'Église qui avançaient le plus dans ce processus, la corvée de dimension d'un jour par semaine ne se répandit qu'au début du XVI^e siècle²⁶. Les villages pastoraux se distinguaient par la prédominance des prestations en nature. Dans les villages à caractère agricole (de droit polonais ou de *ius Theutonicum*), c'étaient les loyers en monnaie qui étaient les plus fréquents. En plus, jusqu'au début du XVI^e siècle, on ne découvrit pas de cas où les Valaques acquittaient les corvées d'une semaine. Dans ce contexte, les différences entre les prestations acquittées par les paysans qui jouissaient du *ius Valachicum* et les charges de ceux qui étaient plus nombreux dans les territoires tellement étendus de la Ruthénie de la Couronne (Rouge) et qui respectaient la coutume locale (ruthène) semblent encore plus évidentes. Ce qui était caractéristique pour eux, c'était le devoir d'exécuter de différents travaux de durée élevée au bénéfice des propriétaires des villages. C'était une prestation de base d'origine ancienne ruthène accomplie par un groupe assez nombreux dans ces terres, appelés dans les sources latines « *kmethones laborantes* » ou « *robotni* », « *pociagli* », « *zacieżni* » dans les textes écrits en polonais. Certainement, plusieurs *kmethones* ruthènes ne passèrent pas par la phase de loyer en maintenant à l'époque moderne les prestations en travail et en nature²⁷.

à l'époque de la Renaissance], Warszawa 1969, p. 146 ; L. Żytkowicz, *Studia nad gospodarstwem wiejskim w dobrach kościelnych w XVI wieku* [Études sur les exploitations agricoles dans les propriétés de l'Église au XVI^e siècle], Warszawa 1962, p. 216–219.

²⁶ L. Żytkowicz, *Próby regulacji pańszczyzny w Polsce w latach 1477–1520* [Tentatives de régulation de la corvée en Pologne entre 1477 et 1520], « *Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych* » 45: 1984, p. 5–7; H. Wajs, *Powinności feudalne na Mazowszu od XIV do początku XVI wieku. (W dobrach monarszych i kościelnych)* [Les redevances féodales en Mazovie depuis le XIV^e siècle jusqu'au début du XVI^e siècle (dans les propriétés royales et les ecclésiastiques)], Wrocław 1986, p. 183 ; G. Jawor, *Ludność chłopska i społeczności wiejskie w województwie lubelskim w późnym średniowieczu. Schyłek XIV–początek XVI wieku* [La population rurale et les communautés villageoises dans le palatinat de Lublin au moyen-âge tardif. La fin du XIV^e siècle et le début du XVI^e siècle], Lublin 1991, p. 106–108 ; P. Guzowski, *Chłopi i pieniądze na przełomie średniowiecza i czasów nowożytnych* [Les paysans et l'argent à la charnière du moyen-âge et de l'époque moderne], Kraków 2008, p. 38–39 ; J. Wroniszewski, *Szlachta ziemi sandomierskiej w średniowieczu. Zagadnienia społeczne i gospodarcze* [La noblesse de la Terre de Sandomierz au moyen-âge. Questions sociales et économiques], Poznań–Wrocław 2001, p. 50–53 ; J. Muszyńska, *Gospodarstwo folwarczne w starostwie sandomierskim, 1510–1663*, [Le folwark dans le capitaneatus de Sandomierz, 1510–1663] Kielce 1984, p. 36–37 ; M. Kołacz-Chmiel, *Społeczności chłopskie ziemi chełmskiej w późnym średniowieczu* [Les communautés rurales dans la Terre de Chełm au moyen-âge tardif], Lublin 2009, p. 37–44 ; K. Mikulski, J. Wroniszewski, *Folwark i zmiany koniunktury gospodarczej w Polsce w XIV–XVII wieku* [Le folwark et les changements de la conjoncture économique en Pologne depuis XIV^e siècle jusqu'au XVII^e siècle], „*Klio*” 4: 2003, p. 29–30.

²⁷ A. Fastnacht, *Osadnictwo ziemi sanockiej w latach 1340–1650* [La colonisation de la Terre de Sanok entre 1340 et 1650], Wrocław 1962, p. 234; В.Ф. Інкін, *Сільське суспільство Галицького Прикарпаття у XVI – XVIII століттях: історичні нариси* [La communauté rurale de la Subcarpatie de Halych entre XVI^e et XVIII^e siècles. Essais historiques], Львів 2004, p. 151 ; M. Kołacz-Chmiel, *Społeczności*, p. 45–46.

Cette différence fut notée par les auteurs des sources, par exemple, dans un registre de 1532, on opposa les villages valaques (exonérés des corvées) aux villages ruthènes qui furent désignés comme *ville laboriose*²⁸. Cette différence est encore plus facilement visible dans le cas des villages où les exploitations agricoles, respectivement, de *ius Ruthenicum* et ceux de *ius Valachicum* fonctionnaient les uns à côté des autres. Dans un inventaire de la fin du XVe siècle, on fit observer que à Brylińce, Mokrzany et Olszany (le *capitaneatus* de Przemyśl), les Valaques s'acquittaient des redevances pastorales ou de leurs équivalents en monnaie, mais dans la partie ruthène du village, à son tour, on payait les loyers calculés à partir d'une *area*, on rendait de petites prestations en œufs et coqs et on travaillait selon la règle « quand c'est demandé »²⁹. Cette division est encore évidente dans la description des biens royaux depuis 1564 jusqu'en 1565. À Dubna (le *capitaneatus* de Horodło), la partie majeure du village était organisée selon le *ius Ruthenicum*, étant peuplée par les paysans (désignés comme *pocięgli*) qui exécutaient des corvées. En même temps, neuf *aree* fonctionnaient selon le *ius Valachicum* et dans cette zone il n'y a pas d'informations à propos des corvées³⁰.

4. LES TRANSFORMATIONS DES CORVÉES AU BÉNÉFICE DES PROPRIÉTAIRES DES VILLAGES AU XVIIE SIÈCLE

Un renforcement constant de l'importance des activités agricoles à l'étape de la colonisation selon le *ius Valachicum* qui correspond au début de l'époque moderne est incontestable. Cette tendance est observable des deux côtes des Carpates. Comme j'ai déjà soumis cette question à une analyse dans des travaux précédents, ici, il convient que je me limite à présenter quelques conclusions générales. La rentabilité croissante de la production des céréales et les comportements (qui en résultaient) des grands propriétaires fonciers étaient des facteurs décisifs dans le contexte de la propagation des activités agricoles entre les populations qui constituent l'objet de cette étude. Les propriétaires ne se contentaient plus de redevances pastorales de faible valeur et difficiles à collecter (*vigesima agnorum*, *decima porcorum*, éléments des sous-ventrières). C'était pour cette raison qu'elles étaient très souvent converties en monnaie et, d'autre part, on commença à définir les superficies des *aree* exploitées par les agriculteurs valaques en recourant au standard du *laneus*. On en collectait aussi des loyers, comme c'était le cas des agriculteurs. La croissance démographique des villages valaques

²⁸ Dans le registre de perception de 1532 relatif au *districtus* de Przemyśl, on mentionna 34 villages de *ius Valachicum*. Tous les autres furent désignés comme *ville laboriose* – (Archiwum Skarbu Koronnego [Archives du Trésor de la Couronne], (depuis: ASK dans AGAD, Section I, 17, folio 37 n). On fit de la même façon dans le cas des villages du *districtus* de Sambor (ASK I, 17, folio 65 n).

²⁹ ASK LVI, P-1/I, folio 9–11.

³⁰ *Lustracja województw ruskiego, podolskiego i belskiego 1564–1565* [Les descriptions des biens royaux des *palatinati* de la Ruthénie, de la Podolie et de Belz], (depuis:) LWR, partie 1, éd. K. Chłapowski et H. Żytkowicz, Warszawa–Łódź 1992, p. 91–92.

avait, elle aussi, une influence sur la dimension des activités agricoles. D'autre part, la fondation des *folwarks* – centres producteurs des céréales sur les sols de meilleure qualité était à l'origine des tentatives permanentes d'imposition aux populations des villages valaques d'une corvée régulière, calculée sur une base hebdomadaire. Cette prestation, comme on a déjà dit, ne figurait pas dans le droit valaque³¹. Ce nouveau système qui se basait sur le *folwark* et les corvées prenait sa forme définitive jusqu'à la fin de la première moitié du XVI siècle, néanmoins, les différences régionales relatives à sa propagation étaient considérables³².

Dans le cas des villages valaques fondés en Ruthénie Rouge, selon les descriptions des biens royaux des années 1564–1565, ces processus étaient déjà très avancés, tandis que les villages où les redevances pastorales avaient un caractère prédominant et qui fonctionnaient selon les règles traditionnelles étaient considérés par les auteurs des descriptions mentionnées ci-dessus comme dépassés. C'était pour cette raison que dans les descriptions de ces derniers villages, on trouve des commentaires comme celui-ci: « on aurait un bénéfice plus grand, s'ils fonctionnaient selon le droit de cens »³³. Notamment dans le cas des zones montagneuses, situées près de la fron-

³¹ G. Jawor, *Osady*, p. 165–170 ; idem, *Gospodarka i osadnictwo w strefie bieszczadzkich polonin w XV i XVI wieku* [L'économie et la colonisation dans la zone des *Poloniny* des Bieszczady aux XV^e et XVI^e siècles], dans: *Region i regionalizm w archeologii i historii* [Région et régionalisme dans l'archéologie et l'histoire], éd. J. Hoff et S. Kadrow, Rzeszów 2013, p. 143–154 ; idem, *Волоське осадництво на теренах Розточчя у пізньому середньовіччі* [La colonisation valaque dans la région de Roztocze au moyen-âge tardif], „Вісник Львівського Університету”, 2000, Серія історична 35/36, p. 58–75 ; idem, *Ius Valachicum jako narzędzie kolonizacji obszarów peryferyjnych (na przykładzie pogranicza polsko-ruskiego w XIV–XVI wieku)* [*Ius Valachicum* comme instrument de la colonisation des périphéries (le cas de la zone frontalière polono-ruthènes à partir du XIV jusqu'au XVI^e siècle)], dans: *Pogranicza w polskich badaniach mediewistycznych* [Les zones frontalières dans les recherches des médiévistes polonais], éd. A. Janeczek, M. Parczewski, M. Dzik, Rzeszów 2019, p. 173–188.

³² A. Nowak, *Przeobrażenia struktury społecznej ludności wiejskiej w Polsce w okresie panowania systemu folwarczno-pańszczyźnianego w XV–XVII wieku. Próba ujęcia modelowego*, [Les transformations de la structure sociale des populations rurales en Pologne sous le système du *folwark* et des corvées depuis le XV^e siècle jusqu'au XVII^e siècle. Proposition d'un modèle] dans: *Badania nad historią gospodarczo-społeczną w Polsce. (Problemy i metody)* [Les recherches sur l'histoire économique et sociale en Pologne (*Problèmes et méthodes*)], Warszawa–Poznań 1978, p. 137 ; M. Małowist, *Wschód a Zachód Europy w XIII–XVI wieku. (Konfrontacja struktur społeczno-gospodarczych)* [L'Est et l'Ouest de l'Europe entre XIII^e et XVI^e siècles. (Comparaison des structures socio-économiques)], Warszawa 1973, p. 113 ; K. Mikulski, J. Wroniszewski, *Folwark*, p. 25–39 ; W. Rusiński, *Drogi rozwojowe folwarku pańszczyźnianego* [Chemins de développement du *folwark* basé sur les corvées], „Przegląd Historyczny” 47: 1956, n° 4, p. 617–655 ; A. Wyczański, *Studia nad folwarkiem szlacheckim w Polsce 1500–1580* [Études sur le *folwark* polonais entre 1500 et 1580], Warszawa 1960, p. 27–46, 182–185 ; L. Żytkowicz, *Przestanki i rozwój przytwierdzenia do gleby ludności wiejskiej w Polsce – połowa XIV–początek XVI w.* [Les conditions et la propagation de l'attachement à la terre des populations rurales en Pologne depuis la moitié du XIV^e siècle jusqu'au début du XVI^e siècle], „Przegląd Historyczny” 75: 1984, partie 1, p. 20.

³³ Ce fragment est relatif au village Wereszcze dans le *capitaneatus* de Chełm et la localité Ruda dans le *capitaneatus* de Kamionka – М. Грушевський, *Жерела до історії України-Руси*. Т. 3. *Описи королівщин в землях руських XVI віку*. Т. 3. *Люстрації земель Холмської, Белзької й Львівської* [Sources pour l'histoire de l'Ukraine – Ruthénie. Descriptions des biens royaux en Ruthénie au XVI^e siècle]

tière, en craignant les fuites massives des Valaques, l'administration royale considérait le postulat d'augmenter les prestations en nature (et non pas celui d'introduire des loyers) comme irréalisable. Aux environs de 1555 on fonda le village Niebywałów (dans le *capitaneatus* de Halytch) afin que « les agressions et les vols de la part de la frontière hongroise cessent ». En 1570, les *vicecapitaneus* local expliqua aux descripteurs des biens royaux que l'augmentation des prestations en nature pourrait entraîner la fuite de la population³⁴. Dans les villages valaques qui disposaient des terrains plus fertiles et étaient situés plus loin des montagnes, on introduisait des changements dans le système des charges féodales (qui seraient à l'origine de la chute de ce type de la colonisation) en recourant à quelques méthodes. La méthode la plus drastique, voire brutale consistait en une décision unique sur la réorganisation du village. Le processus de la construction du *folwark* était initié par l'adaptation des *aree* valaques au système de *laneus*³⁵. Les excédents de terrains ainsi obtenus étaient intégrés au *folwark*, les paysans, à leur tour, étaient obligés aux prestations en travail. À Ojsk (actuellement Nowe Sady dans les environs de Przemyśl), le *capitaneus* racheta des terrains aux paysans: « il fit de cette terre un *folwark*, en laissant les paysans dans leurs petites exploitations (*hortulania*), ils ne doivent payer aucun loyer ni donner rien en nature, en revanche, il sont obligés de travailler tous les jours à partir du midi³⁶. Ce processus avait une évolution pareille à Turyńka (le *capitaneatus* de Lwów). Le preneur de ce village: « installa plus de gens, il mesura leurs champs et fonda un *folwark* (...). Au nouveau *folwark*, jadis, selon le *ius Valachicum* les gens ne devaient pas s'acquitter de corvée, mais, maintenant, ils le doivent »³⁷. Les témoignages sur les conséquences du comportement des autorités pour les Valaques, compris dans la source analysée avaient parfois un caractère dramatique. Le village Prybeń (le *capitaneatus* de Bełz) fut fondé en vertu d'un privilège royal de 1553 à responsabilité d'un certain Haczko qui obtint en revanche les apanages héréditaires du *knyaz*. Il les perdit vite, parce qu'après avoir installé 15 personnes il fut forcé à renoncer à sa propriété au bénéfice des frères Miskowski associés au *capitaneus* de Bełz Stanisław Tęczyński. Il est possible qu'à cette époque-là, la corvée de deux jours par semaine (un jour dans le cas des *hortulani*) soit imposée aux colonisateurs, vu qu'un groupe de paysans quitta le village avec Haczko. Tous les autres étaient obligés de payer des loyers et s'acquitter des

cle. Descriptions des biens royaux dans la Terre de Chełm, celles de Bełz et de Lwów], (depuis:) *Onuci* 3, Львов 1900, p. 53, 324–325. Dans l'article, les textes en ancien polonais ont été traduits en français et les citations en latin restent sans traduction.

³⁴ М. Грушевський, *Жерела*, т.7. *Описи королівщин в землях руських XVI віку*. Т. 4. *Люстрації 1570 р. 171*, [Descriptions des biens royaux dans les terres ruthènes de l'année 1570], Львов 1903, p. 171.

³⁵ Voir la note n°6.

³⁶ М. Грушевський, *Жерела до історії України-Руси*. Т. 3. *Описи королівщин в землях руських XVI віку*. Т. 1. *Люстрації земель земель Галицької і Перемиської* [Sources pour l'histoire de l'Ukraine – Ruthénie. Descriptions des biens royaux en Ruthénie au XVIe siècle. Descriptions des biens royaux dans la Terre de Halytch et celles de Przemyśl], (depuis:) *Onuci* 1, Львов 1897, p. 121.

³⁷ *Onuci* 3, p. 395–396.

prestations en nature³⁸. Dans le cas d'un ensemble des villages situés dans la même zone, autour de Werechanie, les activités des autorités poussèrent les bergers dans une extrême pénurie: « les habitants de ces villages conservaient la coutume de travailler pour avoir suffisamment de chèvres et de brebis, ils s'acquittaient ainsi des prestations en fonction de ces animaux. Quand on mesura leurs champs et on leur imposa la corvée, ils considérèrent que c'étaient des charges trop dures, puisque c'était une chose nouvelle pour eux. Alors, ils abandonnèrent leurs anciennes coutumes et se débarrassèrent du bétail: les uns le vendirent avant de partir du village, les animaux des autres crevèrent faute de soins »³⁹. Il faudrait ici faire remarquer que l'objectif des preneurs des biens royaux consistait d'une part à imposer aux Valaques des corvées élevées et des nouveaux loyers dont la valeur dépendait de la terre utilisée, d'autre part, à conserver en même temps les redevances pastorales ou recevoir leur équivalent en monnaie. En ce qui concerne les propriétés royales, mis à part les cas des abandons des villages mentionnés ci-dessus, ce qui doit être considéré comme effet des changements tellement défavorables, les habitants des villages valaques pouvaient aussi profiter des mesures juridiques en recourant au roi. Cela eut lieu en 1548, dans le *capitaneatus* de Sanok, un des territoires en Ruthénie Rouge où la colonisation valaque était intensive à partir du XVe siècle déjà⁴⁰. C'était à ce moment-là que maints Valaques dirigés par le *knyaz* Hryčko de Szczawne (qui était probablement aussi *krajnik*) obtinrent le document royal qui interdisait au *vicecapitaneus* local d'exiger de corvées régulières, puisqu'elles étaient incompatibles avec les coutumes et les privilèges octroyés⁴¹. Il est toutefois révélateur que les habitants de quelques villages agricoles déposèrent simultanément des plaintes analogues. À la différence du cas des Valaques, le roi ne reconnut pas leurs arguments, en se limitant à obliger le *vicecapitaneus* à ne pas appliquer de corvées supérieures à un jour par semaine et par *laneus* (selon ce que la Diète de Toruń tenue en 1529 eut décidé)⁴². En analysant les descriptions des biens royaux des années 1564–1565 on peut tirer la conclusion que la victoire remportée par les Valaques de la Terre de Sanok était durable, puisqu'ils continuaient de ne pas s'acquitter de ces prestations en travail.

Les sources font mention d'autres méthodes de recevoir des prestations en travail de la part des Valaques. Elles devraient être considérées comme moins drastiques que

³⁸ A. Janeczek, *Osadnictwo*, p. 174; *Onucu* 3, p. 213–214.

³⁹ *Onucu* 3, p. 199.

⁴⁰ G. Jawor, *Osadnictwo historyczne od XIV do początków XVII w.* [La colonisation historique à partir du XVe siècle jusqu'au début du XVIIe siècle], dans: *Bojkowszczyzna Zachodnia – wczoraj, dziś i jutro*. [Le terre de Boykos – le passé, le présent et le futur] – vol. 1, réd. J. Wolski, Warszawa 2016, p. 361–394.

⁴¹ *Mamepianu do icmopii*, n° 97: *Questi sunt nobis graviter Valachi de villis nostris ad capitaneatum nostrum Sanocensem pertinentibus, quod eos fidelitas tu a cogat ad labores quosdam obeundos, quos neque ex privilegio suo, cuius exemplum seu copiam coram nos exhibuerunt, neque de vetere consuetudine obire sun t obligati, cum hoc constat Valachos eiusmodi non isthic solum, sed ubique in omnibus villis nostris a laboribus esse liberos.*

⁴² *Ibidem*, n° 98 et 99.

celles mentionnées ci-dessus. Les auteurs des descriptions des villages sous-montagneux déjà cités qualifièrent maintes fois leurs habitants en employant l'adjectif « *robotni* » (terme typique pour *le ius Ruthenicum*), c'est-à-dire obligés de s'acquitter des corvées. Cependant, dans le cas des Valaques, ce devoir s'entendait comme rachat, ou bien, récompense en monnaie pour le travail. Il s'agissait des montants très élevés, atteignant 48 gros perçus de tous les *kmethones*⁴³ dans le *capitaneatus* de Sambor. Une fois introduites, ces récompenses pouvaient être augmentées en fonction de la demande de main-d'œuvre⁴⁴. Cela avait une profonde influence sur l'économie de l'exploitation agricole valaque, il suffit de mentionner l'exemple du village Wistowa dans le *capitaneatus* de Halytch. Il y a des documents qui y prouvent la présence des Valaques depuis 1460⁴⁵. Auparavant, les paysans ne payaient qu'un loyer de 6 gros, donnaient un porc, deux poules, douze sùfs et faisaient des bardeaux en quantité exigée. Vers 1561, à la demande du *palatinus* ruthène, on leur imposa le rachat des prestations en travail, donc le loyer s'éleva jusqu'à 6 florins hongrois. En même temps, on définit strictement le nombre de bardeaux (3000) que tous les paysans devaient fournir (ainsi que 2 charretées de bois pour construire)⁴⁶.

Pour obtenir plus de journées de travail, on recourait aussi à d'anciennes manières connues il y avait des siècles (comme j'l'ai déjà écrit) d'obtenir des prestations de ce type. Il s'agissait surtout des corvées définies à l'échelle de l'année, de celles que l'on désignait comme »sur ordre « et des « *jutrzyiny* » (note n°25). Il convient ici d'accepter l'opinion d'Hubert Wajs qui était d'avis qu'au moyen-âge déjà ces corvées pouvaient avoir un caractère pénible⁴⁷, en particulier lorsqu'elles étaient associées à d'autres servitudes.

Les sources analysées suggèrent que la corvée définie à l'échelle de l'année était, dans des villages de *ius Valachicum* en Ruthénie de la Couronne, de deux à huit jours⁴⁸. Il existait pourtant, comme c'était le cas du *capitaneatus* de Śniatyń, des différences considérables entre les villages appartenant au même ensemble des propriétés. Les habitants de Kniaże et leurs voisins de Załuż ne travaillaient que deux jours par

⁴³ Par exemple: LWR, partie 2, éd. K. Chłapowski et H. Żytkowicz, Warszawa 2001, p. 7, 46, 50, 66–67, 79, 83–97, 112, 129, 203.

⁴⁴ Dans l'ensemble des villages d'Ozimina, les *kmethones* payaient 48 gros par *area*, néanmoins, dans la période qui précédait directement la réalisation de la description, on adopta comme base une *demi-area*, ce qui signifiait que cette prestation fut multipliée par deux. *Onucu* 1, p. 284.

⁴⁵ *Akta grodzkie i ziemskie z czasów Rzeczypospolitej Polskiej z archiwum tak zwanego bernardynskiego we Lwowie...*, [Acta castrensia et terrestria de l'époque du Royaume de Pologne dans les Archives dites des bernardins à Lwów] vol. 12, Lwów 1887, n° 3866.

⁴⁶ LWR 1, p. 275.

⁴⁷ H. Wajs, *Powinności*, p. 112.

⁴⁸ La corvée la plus élevée (de huit jours) fut observée vers 1530 dans le village de Kulno (dans le *capitaneatus* de Krzeszów): *villa vero Colna sedebit in iure Moldavico secundum contractum, quem fecerunt cum ipso capitaneo, tenebuntur laborare in decursum anni octo dies* – J. T. L (Lubomirski), *Północno-wschodnie włoskie osady*, [Les villages valaques du nord-est] p. 13.

an, ils devaient aussi fournir trois charretées de bois et réparer le moulin⁴⁹. Cependant, à Jasieniów Polny, village fondé juste avant 1565, la corvée atteignait sept jours par an⁵⁰. De temps en temps on fait aussi référence aux « *jutrzyny* »⁵¹ et à la corvée « sur ordre »⁵². Il serait justifié de croire que les prestations en travail mentionnées ci-dessus devenaient au cours du XVI^e siècle plus en plus démodées et c'était pour cette raison que l'on les substituait par les corvées définies à l'échelle de la semaine. Par contre, les prestations en transport acquittées par les Valaques depuis le moyen-âge déjà se conservèrent et même, s'il existait des raisons économiques, elles étaient considérées comme un devoir principal dans le cas de villages, en particulier de ceux qui étaient situés dans les environs des sauneries ruthènes. On satisfaisait de cette manière une demande énorme du bois utilisé dans le processus de l'évaporation de la saumure. Selon la description des biens royaux de 1564–1565, les paysans de Bilcze furent exonérés des loyers et d'autres prestations, en revanche, ils devaient transporter du bois à la mine de sel de Solec⁵³. Il s'agissait d'un service très dur: les Valaques de Jasienica Solna (le *capitaneatus* de Sambor) transportaient trois charretées de bois par semaine de la forêt jusqu'à la saunerie de Bania-Kotowska. Un peu plus tard, cette quantité fut réduite à une charretée par semaine⁵⁴. La description de la situation au village Opaka (situé dans la même zone) montre à quel point ce devoir était pénible. En 1565 il y avait 21 *kmethones* qui disposaient de 12 *lanei*. Ils payaient des prestations en monnaie dont le montant était défini sur base d'un demi *laneus*: 12 gros de loyer, 2½ gros pour un petit mouton, le fouage (*fumalia*) de 2 gros. Ils récompensaient aussi les prestations en travail de valeur de 24 gros. Juste avant 1565, on supprima la plupart de ces prestations. En revanche, les *kmethones* devaient fournir 104 charretées de bois à la saunerie de Kotów (ou bien payer l'équivalent en monnaie jusqu'à 5 florins hongrois ou 150 gros)⁵⁵. Dans ce cas-là, l'absence de corvées régulières ne peut pas être interprétée comme une liberté valaque, puisque les habitants d'Opaka se vi-

⁴⁹ *Onucu* 1, p. 9–10.

⁵⁰ « les *kmethones* devraient labourer deux jours par an, moissonner deux jours par an, faucher des fourrages trois jours par an, tout ce qu'ils faucheront, ils doivent le râtelier, déposer et rentrer là où il sera ordonné » – *ibidem*, p. 14.

⁵¹ Dans le *capitaneatus* de Przemyśl: « Dans les propriétés d'Ojsk (...) les *kmethones* travaillent comme ils le faisaient depuis longtemps, comme ils le faisaient pour le *folwark* de Kruhel, c'est-à-dire ils devraient faucher tous les céréales » – М. Грушевський, *Жерела до історії України-Руси*. Т. 2. Описи королівщин в землях руських XVI віку. Т. 2. Люстрації земель Перемиської і Сяноцької [La description des biens royaux dans la Terre de Przemyśl et celle de Sanok], (depuis: *Onucu* 2, Львов 1897, p. 120.

⁵² Les habitants de Wolica (dans le *capitaneatus* de Belz): « devraient faire ce qu'il faut et ils surveillent l'étang » – *Onucu* 3, p. 152.

⁵³ LWR 2, p. 250.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 126. Ce qui paraît caractéristique, au XV^e siècle, les paysans de ce village produisaient eux-mêmes du sel et pour cette raison ils étaient obligés de rendre une quantité définie de sel de chaque *area* – ASK, section 56, S-1/I, folio 24.

⁵⁵ LWR 2, p. 122–123.

rent imposer des prestations qui exigeaient encore plus de temps et d'efforts qu'une corvée régulière dans le *folwark*.

5. LES PRESTATIONS EN TRAVAIL DANS LES VILLAGES MONTAGNARDS AU XVII^E SIÈCLE

Les processus (décrits ci-dessus) qui entraînent finalement l'introduction des corvées définies sur une base hebdomadaire et d'autres prestations en travail pénibles dans les villages valaques localisés sur les sols de meilleure qualité eurent un déroulement différent dans les zones montagnardes, c'est-à-dire dans les terrains au-dessus de 500 mètres d'altitude. Au cours du XVI^e siècle, dans les terrains situés plus bas on observait le déroulement du processus d'une suppression progressive de l'autonomie valaque, par contre, dans les montagnes, le *ius Valachicum* se propageait vite, ce qui était confirmé par le nombre de nouveaux villages. C'était le secrétaire royal Jan Zamojski âgé de 26 ans qui en 1568 établit un inventaire très détaillé du *capitaneatus* de Sambor. Selon lui, une qualité très faible des sols montagnards et une courte période de végétation entraînent l'absence de *folwarks* spécialisés dans la production des céréales. C'était pour cette raison que, mis à part les villages valaques situés plus près de terres fertiles, leurs habitants furent dispensés de la corvée⁵⁶. C'était la différence entre les Valaques et les paysans des villages de *ius Theutonicum*, parce que ces derniers se trouvaient près des *folwarks*, plus bas et dans de meilleurs sols⁵⁷. Cela trouve une explication différente dans la description des biens royaux du *capitaneatus* de Śniatyń. Son auteur suggéra que les bergers ne possédaient pas de compétences dans le domaine de l'agriculture: « les villages localisés entre les forêts de montagnes, alias inter Alpes (...). Où les gens réalisent des tâches différentes par rapport aux villages agricoles et ils ne s'acquittent pas de corvées, puisqu'ils sont bergers »⁵⁸. Ce même modèle était réalisé dans les propriétés de la famille Kmita de Wiśnicz. Les habitants des villages montagnards de Bieszczady ne s'acquittaient pas de prestations en travail à cause de la distance des *folwarks*, mais ceux des villages situés à des altitudes moins élevées travaillaient quelques jours par semaine quel que soit leur statut⁵⁹. On peut donc croire que l'absence de *folwarks* était le facteur le plus important qui permit une préservation plus longue des spécificités du *ius Valachicum*. L'impossibilité de dévelop-

⁵⁶ TML, IV B, cote 22, p. 2: « Comme le *capitaneatus* de Sambor se trouve maxima ex parte dans les montagnes où les cultures d'hiver ne donnent pas de récolte, parce que l'hiver est long et il gèle tôt en automne, la plupart des villages utilise le *ius Valachicum*. Leurs habitants, mis à part les villages plus près des champs, ne sont pas obligés de s'acquitter des corvées, vu qu'il n'y a pas de *folwarks* à cause de faibles sols ».

⁵⁷ Ibidem, p. 5: « Puisqu'ils se trouvent dans les sols de bonne qualité, les *folwarks* du roi sont à côté et c'est pour cela qu'ils (les habitants) réalisent les prestations en travail et en transport ».

⁵⁸ *Onucu* 1, p. 19.

⁵⁹ A. Fastnacht, *Osadnictwo*, p. 272–275.

per l'économie basée sur la production des céréales dans les zones analysées poussait les propriétaires des terrains montagneux à chercher des méthodes d'augmenter des revenus d'autres que les redevances pastorales. La bonne conjoncture économique du XVI^e siècle entraînait non seulement la hausse des prix des marchandises agricoles, mais aussi de ceux des produits issus de la forêt. Pour en obtenir, ainsi que visant l'optimalisation des revenus il était besoin d'un travail gratuit des personnes compétentes qui connaîtraient la réalité des montagnes. En réalisant cet objectif on recourut encore une fois à une coutume ancienne enracinée entre les Valaques d'accomplir divers services au bénéfice du propriétaire. Il s'agissait d'adapter ces services aux besoins actuels. Les habitants des villages montagnards du *capitaneatus* de Przemyśl et celui de Sambor devaient, par exemple, fournir des cendres pour blanchir des toiles et faire flotter du bois d'œuvre « bon à être scié »⁶⁰. J'ai déjà mentionné la question de la production des bardeaux⁶¹. Étant donné l'état actuel des recherches, il serait difficile de définir le temps nécessaire pour réaliser ce type de travaux et dire comment convertir ce temps en journées de corvée acquittée dans un *folwark*. Certaines informations suggèrent que les redevances des Valaques étaient considérées comme récompense pour des prestations régulières en travail. Dans une description des chemins du *palatinatus* de Cracovie datée de 1570, on raconta qu'en raison du dégel printanier la commission n'eut pas pu arriver à la frontière de l'État par la route principale qui conduisait jusqu'en Hongrie par le col de Dukla. Mikołaj Stadnicki relata aux membres de cette commission: « la grande route qui conduit à Bardejov de longueur de quatre milles est réparée à grands coûts. Alors, les habitants de plusieurs villages valaques ne devraient faire que réparer cette route »⁶².

6. CONCLUSIONS

Ces considérations touchent à leur fin. Il est donc le temps de faire quelques remarques à caractère plus général. Il est hors de doute que l'une des spécificités de *ius Valachicum* consistait en ce que les paysans devaient s'acquitter d'insignifiantes prestations en travail de dimension de quelques jours par an au bénéfice de leurs *knyazes*. C'était une coutume méconnue ailleurs. Elle est observable pendant toute la période analysée et dans tous les territoires colonisés par les Valaques. L'absence de tendances qui viseraient à la remplacer par une forme nouvelle de la corvée (définie à l'échelle hebdomadaire) est une preuve d'une attitude conservatrice. Cependant, l'opinion commune qui suggère une absence totale de corvée au bénéfice des propriétaires des villages exige une correction. Les textes de source présentés démontrent qu'il y avait

⁶⁰ LWR 2, p. 46; *Onucu* 1, p. 281; TML, IV B, cote 22, folio 4d.

⁶¹ LWR 1, p. 275.

⁶² *Lustracja dróg województwa krakowskiego z roku 1570* [Description des chemins du palatinatus de Cracovie de 1570], éd.. B. Wyrozumska, Wrocław 1971, p. 45.

des villages, c'est vrai, où cette obligation n'existait pas, mais dans d'autres villages on observait des formes plus anciennes et moins pénibles de corvées (les prestations en travail définies à l'échelle de l'année, les corvées « sur ordre », etc.). D'autre part, les essais d'imposer des corvées à l'échelle hebdomadaire remontent aux années 30–40 du XVI^e siècle. Son imposition généralisée dans les terrains situés en dehors des zones montagneuses était associée au développement du *folwark* spécialisé dans la production des céréales. Du point de vue des villages valaques, cela causait une réduction, et plus tard, une liquidation totale de leurs statut juridique privilégié. Ce n'était pas par hasard que ce courant colonisateur fut freiné à la charnière du XVI^e et XVII^e siècles. Seulement les zones typiquement montagneuses échappèrent à ce destin grâce aux conditions naturelles qui rendaient impossible l'introduction des cultures des céréales à une échelle plus grande. C'était là que les communautés de *ius Valachicum* persistèrent plus longtemps et, d'autre part, les processus d'assimilation et d'intégration avec l'environnement étaient plus lents.

BIBLIOGRAPHIE

- Bębynek Władysław, *Starostwo muszyńskie. Własność biskupów krakowskich*, „Przewodnik Naukowy i Literacki. Dodatek do „Gazety Lwowskiej” 42: 1914, s. 523–615.
- Dąbkowski Przemysław, *Włosi i woloskie prawo w dawnej Polsce*, w: *Studia historyczne ku czci Stanisława Kutrzeby*, t. 1, Kraków 1938, s. 105–118.
- Długopolski Edmund, *Przywileje sołtysów podhalańskich*, „Rocznik Podhalański” 1:1914–1921.
- Fastnacht Adam, *Osadnictwo ziemi sanockiej w latach 1340–1650*, Wrocław 1962.
- Guzowski Piotr, *Chłopi i pieniądze na przełomie średniowiecza i czasów nowożytnych*, Kraków 2008.
- Halaga Ondrej R., *Slovanské osídlenie Potisia a východoslovenski gréckokatolíci*, Košice 1947.
- Inkin Vasil, *Dvorišče i lan v koroлевских имениях Галичины в XVI–XVIII вв.*, „Материалы по истории сельского хозяйства и крестьянства СССР” 8: 1974, s. 27–41 (Інкін Васил Ф., *Дворище и лан в королевських имениях Галичини в XVI–XVIII вв.*, „Матеріали по історії сільського господарства та селянства СРСР” 8: 1974, s. 27–41).
- Inkin Vasil F., *Silske suspilstvo Galickogo Priкарпаття u XVI–XVIII stolittiah: istorični narisi*, Lviv 2004 (Інкін Васил Ф., *Сільське суспільство Галицького Прикарпаття у XVI – XVIII століттях: історичні нариси*, Львів 2004).
- Janeczek Andrzej, *Osadnictwo pogranicza polsko-ruskiego. Województwo belskie od schyłku XIV do początku XVII wieku*, Wrocław 1991.
- Jawor Grzegorz, *Gospodarka i osadnictwo w strefie bieszczadzskich polonin w XV i XVI wieku*, w: *Region i regionalizm w archeologii i historii*, red. Jadwiga Hoff i Sławomir Kadrow, Rzeszów 2013, s. 143–154.
- Jawor Grzegorz, *Ius Valachicum jako narzędzie kolonizacji obszarów peryferyjnych (na przykładzie pogranicza polsko-ruskiego w XIV–XVI wieku)*, w: *Pogranicza w polskich badaniach mediewistycznych*, red. Andrzej Janeczek, Michał Parczewski, Michał Dzik, Rzeszów 2019, s. 173–188.
- Jawor Grzegorz, *Ludność chłopska i społeczności wiejskie w województwie lubelskim w późnym średniowieczu. Schyłek XIV – początek XVI wieku*, Lublin 1991.
- Jawor Grzegorz, *Osady prawa woloskiego i ich mieszkańcy na Rusi Czerwonej w późnym średniowieczu*, Lublin 2000.
- Jawor Grzegorz, *Osadnictwo historyczne od XIV do początków XVII w. w: Bojkowszczyzna Zachodnia – wczoraj, dziś i jutro. Tom 1*, red. Jacek Wolski, Warszawa 2016, s. 361–394.

- Jawor Grzegorz, Voloskie osadnictwo na terenach Roztoččia u piznomu sereďn'ovičči, „Visnik L'vivskogo Universitetu”, Seria istorična 35/36: 2000, s. 58–75 (*Волоське осадництво на теренах Розточчя у пізньому середньовіччі*, „Вісник Львівського Університету”. Серія історична 35/36: 2000, с. 58–75).
- Kadlec Karel, *Valaši a valašské právo v zemích slovanských a uherských. S uvodem podavajicim prehled theorii o vzniku rumunského národa*, Praha 1916.
- Kołac̄-Chmiel Małgorzata, *Spoleczności chłopskie ziemi chełmskiej w późnym średniowieczu*, Lublin 2009.
- Kuraś Stanisław, *Osadnictwo i zagadnienia wiejskie w Gorlickiem do połowy XVI w.*, w: *Nad rzeką Ropą*, t. 3. *Szkice historyczne*, wyd. Zofia Żarnecka, Kraków 1968, s. 61–92.
- J. T. L (Lubomirski), *Północno-wschodnie wołoskie osady*, „Biblioteka Warszawska” 4: 1855, s. 1–56.
- Łysiak Ludwik, *Własność sołtysia (wójtowska) w Małopolsce do końca XVI wieku*, Kraków 1964.
- Małowist Marian, *Wschód a Zachód Europy w XIII–XVI wieku. (Konfrontacja struktur społeczno-gospodarczych)*, Warszawa 1973.
- Mikulski Krzysztof, Wroniszewski Jan, *Folwark i zmiany koniunktury gospodarczej w Polsce w XIV–XVII wieku*, „Klio” 4: 2003, s. 25–40.
- Muszyńska Jadwiga, *Gospodarstwo folwarczne w starostwie sandomierskim, 1510–1663*, Kielce 1984.
- Nowak Andrzej, *Przeobrażenia struktury społecznej ludności wiejskiej w Polsce w okresie panowania systemu folwarczno-pańszczyźnianego (w XV–XVII wieku. Próba ujęcia modelowego*, w: *Badania nad historią gospodarczo-społeczną w Polsce. (Problemy i metody)*, Warszawa–Poznań 1978.
- Pelc Julian, *Ceny w Krakowie w latach 1369–1600*, Lwów 1935.
- Rusiński Władysław, *Drogi rozwojowe folwarku pańszczyźnianego*, „Przegląd Historyczny”, 47: 1956, nr 4, s. 617–655.
- Stadnicki Aleksander, *O wsiach tak zwanych wołoskich na północnym stoku Karpat*, Lwów 1848.
- Wajs Hubert, *Powinności feudalne na Mazowszu od XIV do początku XVI wieku. (W dobrach monarszych i kościelnych)*, Wrocław 1986.
- Wroniszewski Jan, *Szlachta ziemi sandomierskiej w średniowieczu. Zagadnienia społeczne i gospodarcze*, Poznań–Wrocław 2001.
- Wyczański Andrzej, *Studia nad folwarkiem szlacheckim w Polsce 1500–1580*, Warszawa 1960.
- Wyczański Andrzej, *Wieś polskiego Odrodzenia*, Warszawa 1969.
- Żytkowicz Leonid, *Próby regulacji pańszczyzny w Polsce w latach 1477–1520*, „Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych”, 45: 1984, s. 1–20.
- Żytkowicz Leonid, *Przesłanki i rozwój przytwierdzenia do gleby ludności wiejskiej w Polsce – połowa XIV–początek XVI w.*, „Przegląd Historyczny” 75: 1984, nr 1, s. 3–22.
- Żytkowicz Leonid, *Studia nad gospodarstwem wiejskim w dobrach kościelnych w XVI wieku*, Warszawa 1962.

